



Site inscrit

Date de protection : 7 février 1979 ~ Superficie : 1521 ha

## L'ensemble du village d'Outines

Outines

Située au sud-est du département de la Marne, la commune d'Outines se caractérise par deux aspects :

- la proximité du lac du Der et son développement touristique
- le relatif isolement de la commune par rapport aux grandes voies de communication.



Le village d'Outines est très caractéristique des villages à pans de bois de la région du Der. L'ensemble des habitats du village est dans un bon état de conservation et la qualité des paysages environnants est globalement préservée. Le territoire communal s'insère dans un paysage de bocage ouvert. La présence de belles forêts qui ceignent la commune à l'ouest, les grandes étendues de champs d'herbage et les étangs constituent les caractères dominants du paysage d'Outines. Tous ces éléments créent un équilibre harmonieux auquel participe un habitat traditionnel de qualité bien conservé. L'architecture rurale en pans de bois et torchis, typique de la Champagne humide (où la pierre

manquait pour la construction) se retrouve en effet aussi bien dans les maisons peu élevées du village que dans l'église Saint Nicolas d'Outines (datant du XVI<sup>ème</sup> siècle), qui est la plus vaste église à colombages de la Marne.



Vue sur les champs et la forêt qui ceignent le village



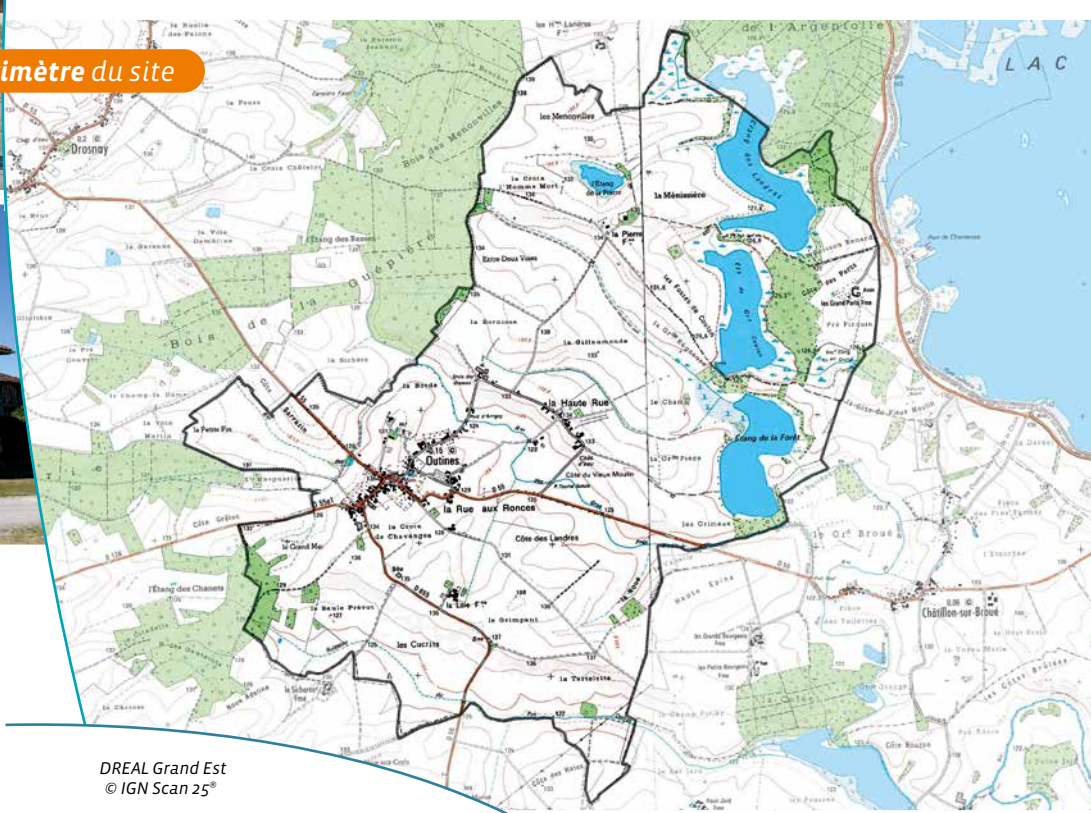
Vue d'ensemble de l'église

Critères de classement

→ Pittoresque



## L'ensemble du village d'Outines



- 1 ~ Vue sur l'entrée de l'église
- 2 ~ Grandes étendues typiques du secteur
- 3 ~ Maison en pans de bois et torchis
- 4 ~ Maison en pans de bois et torchis

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

### Inventaires - Autres mesures de protection

→ Classée au titre des monuments historiques : L'église d'Outines.

### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63